

## Dérives sectaires: La Mission interministérielle de lutte contre les sectes et le CNFPT signent une convention pour "organiser des actions de prévention" communes

Par *Christophe Marty* [christophe.marty@l-aef.com](mailto:christophe.marty@l-aef.com) 01 53 10 39 35

**Domaine(s)** : Ecole - Collège - Lycée, Enseignement supérieur, Emploi, Formation professionnelle **Rubrique(s)** : Collectivités territoriales, Organismes

Paris, le 15-06-2004

La MIVILUDES (Mission interministérielle de la vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) et le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) ont signé, le 9 juin dernier, une convention de partenariat afin de "mettre en commun leurs compétences pour organiser des actions de prévention contre les dérives sectaires". Cette convention prévoit deux axes d'action: l'échange d'informations entre les deux institutions en ce qui concerne "la typologie, les mécanismes et les modes opératoires des mouvements à caractère sectaire" et la mise en oeuvre d' "actions de sensibilisation, de formation et éventuellement d'audit en direction des collectivités locales et de leurs agents, notamment dans le cadre de la formation initiale et continue". Une rencontre annuelle est prévue entre les deux signataires pour "faire le point sur le développement et l'évaluation des actions mises en oeuvre". Le CNFPT est l'établissement public national chargé de la formation professionnelle et continue des "1,6 million d'agents des collectivités locales". Il organise également certains concours d'accès à la fonction publique territoriale (notamment pour les cadres A et A+) et gère des missions relatives à l'emploi. La MIVILUDES est placée sous l'autorité du Premier ministre. Elle a pour missions principales d' "analyser et d'observer l'évolution du phénomène sectaire, de faciliter la mise en oeuvre d'actions d'aide aux victimes de dérives sectaires, d'informer le public, de coordonner l'action préventive et répressive des pouvoirs publics et d'en former les agents".

**Sur la MIVILUDES, lire aussi:** - Dérives sectaires: la Mission interministérielle met en place son réseau de correspondants régionaux (L'AEF du 07/04/2004, [42555](#)) - Dérives sectaires: La Mission interministérielle propose de mieux contrôler les offres de formation initiale et continue (L'AEF du 26/01/2004, [40346](#)) - La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires lance le séminaire "sectes et laïcité" (L'AEF du 09/10/2003, [37463](#))

Dépêche n° 44258 - Vous pouvez retrouver l'ensemble des dépêches de L'AEF sur le site Internet à l'adresse: [www.L-aef.com](http://www.L-aef.com)

interdite, sauf accord formel de L'AEF.



